

Compte rendu de la réunion publique du jeudi 10 octobre 2013 à 20h30, salle du Mûrier, Craon

Objet de la réunion

Cette rencontre organisée à l'initiative de la société OUDON BIOGAZ avait pour objet de présenter l'historique et l'état d'avancement du projet de méthanisation en développement sur le territoire.

La réunion a commencé à 20h40 et s'est déroulée en deux temps :

- Une première partie, d'une durée de 45 minutes, a permis aux 5 intervenants de présenter le projet et les conclusions des nombreuses études réalisées (techniques, environnementales et épandage)
- Une deuxième partie, d'une durée de 1h30, a permis aux participants de poser leurs questions aux intervenants et de faire leurs commentaires sur le projet

La réunion a pris fin à 22h45 et a été suivie d'un verre de l'amitié.

Intervenants

M. HERVÉ COLAS, OUDON BIOGAZ
M. OLIMIER BELSEUR, OUDON BIOGAZ
MME ELEN DEVAUCHELLE, SOLAGRO
MME SYLVIE LECHAT, CER FRANCE
M. PHILIPPE DOUILLARD, IMPACT ET ENVIRONNEMENT

La réunion était animée par PAOLA OROZCO-SOUËL, Cieo.

Participants

Environ 430 participants ont assisté à toute la réunion.

Diffusion du compte-rendu

Ce compte-rendu est diffusé en format électronique à tous les participants ayant laissé leurs coordonnées email lors de la réunion publique.

Ce compte rendu a été rédigé par le cabinet Cieo.

SOMMAIRE

Objet de la réunion	1
Intervenants	1
Participants	1
Diffusion du compte-rendu	1
Introduction	3
➔ Intervention de M. JEAN-LOUIS TEMPLIER, Maire de Pommerieux	3
Interventions	3
➔ Intervention de M. HERVÉ COLAS, OUDON BIOGAZ	3
➔ Intervention de Mme ELEN DEVAUCHELLE, SOLAGRO	3
➔ Intervention de M. PHILIPPE DOUILLARD, IMPACT ET ENVIRONNEMENT	4
➔ Intervention de Mme SYLVIE LECHAT, CER FRANCE	4
➔ Intervention de M. Olivier Belseur, OUDON BIOGAZ	4
Débat avec la salle	4
➔ Questions concernant les risques (explosions, odeurs, santé, valeur immobilière) et leur gestion	4
➔ Questions concernant les externalités d'une installation de méthanisation (énergie, gaz à effet de serre, fertilisants organiques, emploi)	6
➔ Questions sur les aspects techniques (pression du gaz, pasteurisation des matières organiques et valorisation du biogaz)	7
➔ Questions concernant la rentabilité économique	8
➔ Interventions concernant les motivations des personnes favorables et défavorables au projet	8
➔ Questions concernant l'information du public sur l'avancement du projet	9
Conclusion	10
➔ Intervention de Mme ELISABETH DOINEAU, Secrétaire du Conseil Régional, membre de la commission Aménagement du territoire – Environnement, Vice-présidente du Conseil Général	10

DÉBUT DE LA RÉUNION : 20H40

Accueil des participants et présentation de l'ordre du jour et des intervenants par Paola OROZCO-SOUËL, CIEO.

Introduction

➤ Intervention de M. JEAN-LOUIS TEMPLIER, Maire de Pommerieux

M. Templier, maire de Pommerieux, explique qu'il prend la parole lors de cette réunion publique car le projet pourrait se faire sur le territoire de sa commune. Il regrette cependant que sa présence à la réunion ait été annoncée dans la presse en raison d'une confusion pour certaines personnes qui ont pu voir, dans sa participation à la réunion publique, un soutien au projet alors qu'il est de son devoir d'être présent ce soir et que le conseil municipal de Pommerieux ne s'est pas encore prononcé sur le projet.

M. Templier rappelle également que la carte communale, document d'urbanisme qui définit la nature des différentes zones du territoire, nécessiterait une modification pour création d'une zone industrielle par le Conseil municipal, avec l'aide d'un bureau d'études et une demande d'avis de la Communauté de communes et du Pays de Craon, en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), pour permettre d'accueillir le projet. Pour l'instant, souligne-t-il, le Conseil municipal a souhaité s'informer et a reçu dans ce but à la Mairie les responsables d'OUDON BIOGAZ et l'association ADTEC (formée de riverains, opposée aujourd'hui au projet).

M. Templier termine en annonçant la présence des représentants de la commune à la réunion publique de ce jour, ainsi que leur présence prévue à la réunion publique le 18 octobre à Pommerieux.

Interventions

➤ Intervention de M. HERVÉ COLAS, OUDON BIOGAZ

M. Hervé Colas présente l'historique du projet OUDON BIOGAZ : un petit groupe d'agriculteurs intéressés par les énergies renouvelables entreprend une démarche pour réfléchir à un projet collectif de méthanisation. Il raconte comment les visites, rencontres et discussions avec tous les agriculteurs du territoire se sont soldées par la formation d'un groupe d'agriculteurs plus large qui adhère à l'idée de départ. Il explique que des études basées sur la collecte de données auprès des exploitations engagées et l'analyse de plusieurs scénarii par le bureau d'études SOLAGRO ont alors été menées. Enfin il ajoute qu'en juin 2013, à l'issue des conclusions de ces premières études, la société OUDON BIOGAZ, regroupant 85 exploitations voit le jour pour porter un projet de méthanisation territoriale initié et développé par les éleveurs du Pays de Craon.

➤ Intervention de Mme ELEN DEVAUCHELLE, SOLAGRO

Mme Devauchelle, de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, introduit les grands principes de la méthanisation territoriale qu'elle différencie des installations à la ferme ou des unités industrielles. Elle explique le processus de méthanisation de la matière organique qui génère deux produits : le digestat et le biogaz, et rappelle que moins d'une centaine d'installations fonctionnent aujourd'hui en France.

Mme Devauchelle développe ensuite les scénarii étudiés et les raisons pour lesquelles le choix de valoriser le biogaz par injection dans le réseau de transport du gaz et d'écarter la méthanisation individuelle à la ferme a été fait (charge de travail supplémentaire, difficultés pour maîtriser la technique, manque de débouchés de chaleur, etc.).

Elle aborde enfin le bilan énergétique du projet et précise que l'installation en cours de réflexion permettra de produire 9 fois plus d'énergie qu'elle n'en consommera, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 20000 foyers.

➤ **Intervention de M. PHILIPPE DOUILLARD, IMPACT ET ENVIRONNEMENT**

M. Douillard, chargé des études d'impact, expose le cadre réglementaire qui régit l'implantation et l'exploitation de l'unité de méthanisation envisagée, en particulier l'application de la directive européenne « IED », plus contraignante que les réglementations nationales.

Il évoque les éléments qui potentiellement auraient des impacts : le trafic routier, qui fait l'objet d'une réflexion sur les voies d'accès ; les odeurs qui seront réduites par le confinement et le traitement de l'air ; la santé, les rejets atmosphériques, les risques biologiques seront soumis à étude et à un agrément sanitaire réglementé ; les dangers avec les effets thermiques, d'explosion ou toxiques feront l'objet d'une étude de dangers et les mesures de maîtrise des risques seront imposées par l'autorisation d'exploiter.

Il précise enfin qu'une enquête publique pour demander l'avis de la population sur le projet interviendra au cours de la procédure administrative.

➤ **Intervention de Mme SYLVIE LECHAT, CER FRANCE**

Mme Lechat, chargée du plan d'épandage, expose la réglementation applicable aux plans d'épandage des digestats issus de la méthanisation et en particulier les paramètres qui permettront de piloter la fertilisation organique : optimisation des périodes, connaissance des digestats, équilibre azote et phosphore. Elle évoque les économies d'engrais minéraux qui seront réalisées et la traçabilité, la prédictibilité et le suivi de l'épandage qui seront mis en place.

➤ **Intervention de M. OLIVIER BELSEUR, OUDON BIOGAZ**

M. Belseur revient sur l'avancement du projet et présente les étapes à venir sur les deux prochaines années : les démarches auprès de GRTgaz pour le raccordement au réseau, la consultation des constructeurs, les nombreuses démarches d'autorisation auprès de l'administration. M. Belseur rappelle que le financement devra intervenir avant la phase de construction et que l'exploitation de l'unité pourrait voir le jour à l'horizon 2016.

Débat avec la salle

Au cours de la séance de questions/réponses, qui a duré 1h30 environ, les personnes qui souhaitent poser une question, donner un avis, faire un témoignage ou apporter des précisions sur le projet ont alors pris la parole.

Les questions ou avis des participants et les réponses ou précisions apportées par les intervenants sont ici résumées et regroupées par thèmes (risques, externalités, aspects techniques, rentabilité économique, motivations et concertation) pour faciliter la lecture.

Il est précisé le nombre de personnes ayant posé des questions sur les différentes thématiques et lorsqu'une question a concerné plusieurs sujets, les propos sont relatés dans les thématiques correspondantes. Les questions sont regroupées en premier lieu, les réponses synthétisées sont présentées ensuite.

▶ **Questions concernant les risques (explosions, odeurs, santé, valeur immobilière) et leur gestion**

Plusieurs questions ou remarques, émanant de 4 personnes de la salle, sont exprimées sur les risques potentiellement causés par l'unité de méthanisation en terme de danger (explosion), de pollutions (émanations de gaz), de conditions sanitaires (virus, moustiques, micro-organismes) et d'odeurs.

Les propos ou interrogations portent sur les méthodes d'évaluation des risques, les réglementations et leur application (en particulier en référence au cas APROCHIM), sur la relation entre risques et dimensionnement de l'unité, sur la compatibilité de l'installation avec les élevages alentours et sur les ressources humaines nécessaires à la surveillance de l'installation.

Un riverain d'un site envisagé à Pommerieux pour l'implantation de l'unité de méthanisation et un représentant de l'Association ADTEC abordent la notion de valeur immobilière des biens. Une riveraine relate son expérience, ayant perdu une opportunité de vente de sa maison. Le sujet est abordé d'une part d'un point de vue de la valeur financière après mise en service de l'unité et d'autre part en questionnant l'évolution du cadre de vie et de l'usage d'une zone agricole dédiée à la culture du maïs, alors que la méthanisation pourrait être accueillie sur les zones industrielles existantes.

→ Réponses de M. Douillard et Mme Devauchelle

L'état d'avancement du projet, avant les études détaillées et la conception, ne permet pas d'aborder les risques de manière détaillée ou exhaustive, ceux-ci feront l'objet de l'étude de danger. Il est aujourd'hui possible d'évoquer les risques principaux de la méthanisation (explosion, incendie, trafic routier) ainsi que les nuisances liées à la fermentation des matières organiques (odeurs). Les risques spécifiques aux équipements (santé et sécurité des travailleurs, hygiène) pourront être traités lorsque les équipements seront définis.

La réglementation est rappelée : les risques feront l'objet d'une analyse technique, les mesures prises et les garanties pour éviter les risques seront consignées et une notice hygiène et sécurité sera établie.

Il est précisé que les matières à risques seront pasteurisées avant méthanisation pour supprimer les risques bactériologiques, que le digestat présente un risque sanitaire moindre puisqu'il est plus stable que les lisiers et les fumiers bruts.

Pour les odeurs il est précisé que du fait du confinement nécessaire au processus de méthanisation (absence d'oxygène) et donc de l'absence de contact avec l'air, aucune émanation d'odeur ne pourra avoir lieu à ce niveau lors du fonctionnement.

Les intervenants précisent que les produits odorants concernent le compostage du digestat, lorsqu'il a lieu, ce n'est pas le cas du projet OUDON BIOGAZ, et les lisiers et fumiers lors du déchargement. Pour ces derniers, l'air de l'installation sera traité et filtré avant d'être rejeté.

Il est ajouté que le Préfet fera établir un état initial des odeurs, « point zéro », que les autorisations seront conditionnées au respect des limites établies et que les niveaux d'émission seront contrôlés régulièrement (au moins tous les 2 ans) par un jury de nez.

Il est également précisé que les rejets industriels concerneront la combustion du gaz nécessaire au chauffage du digesteur et qu'ils seront canalisés et traités selon les normes industrielles.

En ce qui concerne le risque d'explosion, les intervenants rappellent que le biogaz est produit dans un « ciel gazeux » à pression atmosphérique, donc à faible pression, limitant le risque d'explosion à la rupture de la poche en présence simultanée d'une concentration d'oxygène et d'une étincelle.

Concernant les 4 emplois mentionnés, Mme Devauchelle explique qu'ils ne reflètent pas le niveau de surveillance d'une unité comme celle d'OUDON BIOGAZ car elle sera largement automatisée et fera l'objet d'un contrat avec un exploitant mandaté qui sera astreint, par la réglementation, à recourir à des systèmes d'alarmes et des délais d'intervention rapides.

Il est précisé que l'installation qui a connu l'accident mentionné en Normandie, n'avait pas une taille importante et donc ne disposait pas de ce type de surveillance adapté à la sécurité d'un site collectif comme OUDON BIOGAZ et non aux unités « à la ferme ».

Le Président de Fédération Environnement en Mayenne (FE53), M. Godefroy, précise lors de son intervention que la pollution, si pollution il y a sur ce projet, n'est pas de la même nature que celle de l'unité APROCHIM qui traite des PCB.

En ce qui concerne la valeur de l'immobilier, les intervenants expliquent qu'il est difficile d'anticiper l'évolution due à l'implantation d'une telle activité. Ils évoquent néanmoins qu'il existe souvent une dynamique positive créée par la vitalité économique qu'un projet apporte sur le territoire et soulignent que la question de la dépréciation de la valeur immobilière se pose lorsqu'il y a des problèmes sur l'unité et que la gestion ne permet pas d'apporter des solutions. C'est donc une question à aborder.

► **Questions concernant les externalités d'une installation de méthanisation (énergie, gaz à effet de serre, fertilisants organiques, emploi)**

Une personne dans la salle questionne le faible ratio de 4 équivalents temps plein pour une installation de cette envergure alors que certaines unités plus modestes prévoient 7 à 10 emplois.

Plusieurs questions (3) portent sur le bilan énergétique global de la démarche (le périmètre d'évaluation du rapport entre énergie dépensée et énergie produite) ou sur les implications en termes énergétiques par rapport aux exploitations impliquées.

La notion de bilan carbone est également abordée et un participant interroge les porteurs du projet sur la véritable motivation de faire de la méthanisation alors qu'il existe d'autres moyens : réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'import d'intrants ; ou stocker le carbone avec des haies ou des prairies.

L'intérêt de la méthanisation en terme d'amélioration des apports de fertilisants organiques par rapport aux amendements chimiques est également questionné par 4 participants qui insistent particulièrement sur les aspects de dosage de l'épandage, des risques d'évolution de la structure des sols, du risque de développement de cultures énergétiques et de l'influence sur l'intensification des élevages.

→ **Réponses de Mme Devauchelle, Mme Lechat et MM. Belseur et Colas**

Mme Devauchelle précise que les 4 emplois directs estimés correspondent à l'activité de méthanisation sur site, d'autres emplois directs seront créés pour la logistique élevant le chiffre à 10 emplois prévus aujourd'hui. Elle rappelle en outre que l'activité générera également des emplois induits.

Mme Devauchelle, MM. Belseur et Colas apportent des précisions sur les questions énergétiques. Ils expliquent que le bilan énergétique propre à l'installation prend en compte tout ce qui est consommé par l'unité de méthanisation pour son fonctionnement (gasoil pour le transport et électricité) par rapport au gaz produit et à sa valeur énergétique. Ils ajoutent que les installations individuelles fonctionnent avec un moteur de cogénération qui convertit 40% de l'énergie en électricité et 40% en chaleur plus difficile à valoriser du fait de la saisonnalité des besoins (chauffage uniquement en hiver, séchage uniquement en été).

Selon le bilan établi pour l'unité projetée, 9 fois plus d'énergie sera produite et injectée sur le réseau que ce qui sera consommé.

L'analyse des consommations sur les exploitations agricoles ne sont pas prises en compte dans le bilan (car elles ne sont pas directement impactées par le projet) mais il est toutefois possible d'identifier plusieurs effets positifs induits sur les exploitations :

- la valorisation des lisiers et fumiers en amendement organique permet de remplacer des engrais chimiques (dépenses énergétiques évitées pour la production et le transport des engrais chimiques),
- les fumiers stockés aux champs perdent leur valeur énergétique sous forme de méthane rejeté à l'atmosphère, contribuant à l'augmentation de l'effet de serre et à un gaspillage d'énergie,
- la mise en circulation de camions permet de réduire les consommations d'énergie des tracteurs actuellement utilisés pour les transferts de lisiers et fumiers (facteur 3 à distance et tonnage égal).

L'intérêt de la méthanisation pour l'amendement organique est également précisé par Mme. Lechat et MM. Belseur et Colas qui indiquent que les amendements organiques se comportent de manière différente dans le sol : les lisiers bruts ont une action rapide, les fumiers bruts ont une vitesse de minéralisation longue. Ces derniers peuvent induire un décalage avec les besoins des cultures ou se trouver lessivés par les pluies vers les cours d'eau.

Par ailleurs, il est précisé que le digestat a une action rapide et que la mesure de ses caractéristiques en sortie du méthaniseur permet un contrôle des épandages (soumis à autorisation et non à déclaration comme c'est le cas actuellement pour chaque exploitation) qui permettra de réduire d'avantage les engrais chimiques et d'éviter les pertes d'azote. Ils affirment aussi que les normes applicables resteront les mêmes (norme des 170 unités d'azote par hectare et norme 210).

Les intervenants expliquent également qu'une amélioration des pratiques agricoles avec le recours aux cultures intermédiaires mieux valorisées pour constituer un stockage sur le site de méthanisation en cas de besoin est à prévoir avec le projet OUDON BIOGAZ. Mme Devauchelle ajoute que du point de vue de la structure organique des sols, aucun changement n'est à prévoir : la matière organique stable retourne au sol, seule la matière organique labile (généralement perdue à l'atmosphère par les tas de fumier) est convertie en biogaz.

Enfin il est précisé que le fait d'entrer dans un cercle vertueux de valorisation énergétique des effluents peut inciter, pour un exploitant, à d'avantage de démarches d'amélioration des pratiques, d'économies d'énergie ou de stockage carbone. Les témoignages recueillis, lors des visites des porteurs de projet à l'étranger, sont également évoqués par les porteurs du projet qui relatent que ceux qui ont opté pour la méthanisation il y a 30 ans, ont réinvesti dans leurs installations pour pérenniser cette production d'énergie locale, alors même qu'en France, la démarche est très nouvelle, ce qui, reconnaissent-ils, suscite des craintes et des interrogations.

► Questions sur les aspects techniques (pression du gaz, pasteurisation des matières organiques et valorisation du biogaz)

Un participant s'interroge sur la pression d'injection du gaz dans la canalisation qui est à plusieurs dizaines de bars alors qu'il est fait mention uniquement de basse pression dans le processus. Un élu demande ce qu'est le procédé de pasteurisation évoqué pour les matières organiques à risque n'en ayant pas entendu parler dans les précédentes présentations du projet. Une autre personne demande pourquoi il a été choisi de produire du gaz et non de l'électricité, et ce malgré les fortes contraintes que cela impose sur le choix du lieu d'implantation.

→ Réponses de Mme Devauchelle

Mme Devauchelle précise qu'en effet le biogaz n'est pas stocké sous pression. Cependant, comme le réseau de transport fonctionne à une pression de 20 à 40 bars, après épuration, le gaz sera comprimé, sans stockage, pour être injecté. Elle précise par ailleurs que la pasteurisation est réglementée et consiste à chauffer pendant une heure à 70°C certains produits soumis à ce traitement par l'agrément sanitaire qui sera délivré pour l'installation. Concernant la production de gaz, elle justifie ce choix en expliquant que la production d'électricité permettrait de valoriser seulement 40% de l'énergie produite alors qu'avec l'injection de gaz dans le réseau la valorisation est de 85%, ce qui permet l'optimisation de la valorisation énergétique et évite le gaspillage.

▸ Questions concernant la rentabilité économique

Plusieurs personnes ont souhaité interroger les intervenant sur les aspects économiques du projet. Un participant met en question la viabilité de la méthanisation en s'appuyant sur des exemples d'unités en difficulté en Allemagne, dans le Loiret et dans les Côtes d'Armor. Une personne dans la salle affirme, sous forme de commentaire, que l'unique motivation des agriculteurs est de faire de l'argent tandis qu'un autre participant s'interroge sur le temps de retour de 7 ans pour l'investissement. Plusieurs personnes questionnent les moyens qui seront disponibles pour poursuivre l'exploitation si les besoins financiers sont plus importants que prévu et si un partenaire industriel pourra alors être sollicité pour le financement.

→ Réponses de Mme Devauchelle et M. Colas

Il est précisé qu'en Allemagne les choix ont été différents puisque le modèle de la méthanisation repose sur les cultures énergétiques (le maïs d'ensilage) rendant ainsi les installations dépendantes économiquement des cours du maïs. Ce phénomène a d'ailleurs impliqué un revirement de la politique vers la valorisation des effluents agricoles et en France, explique Mme Devauchelle, la filière méthanisation est basée sur la valorisation des effluents et non des cultures.

Concernant la rentabilité, Mme Devauchelle explique que la méthanisation en France est soutenue par l'État du fait justement d'une faible rentabilité et de la nécessité de développer les énergies renouvelables. Elle souligne par ailleurs que le projet devra prouver sa rentabilité pour être financé par les banques et que les porteurs du projet devront sécuriser le bilan financier pour rendre le projet viable. C'est aussi pour cela que les agriculteurs ont décidé de se regrouper afin de mutualiser les risques entre 85 exploitations, précise-t-elle, en ajoutant que l'investissement global total de l'ordre de 18 millions d'euros se verra imposer par les banques un temps de retour brut de 7 à 8 ans.

M. Colas rappelle que les futures nouvelles normes qui interdiront de stocker les fumiers aux champs rendront obligatoire la construction d'ouvrages improductifs qui vont peser sur la compétitivité des exploitations. La méthanisation, conclut-il, permettra de répondre à ces exigences réglementaires.

▸ Interventions concernant les motivations des personnes favorables et défavorables au projet

Deux témoignages, émanant d'éleveurs dont les exploitations ont rejoint le projet Oudon Biogaz, expliquent leur engagement. Pour le premier, qui possède une exploitation de petite taille (27 ha), l'évolution des normes d'épandage (azote et phosphore) et la difficulté à respecter

la réglementation des 210 unités d'azote induira des diminutions de rendement qui fragilisent les entreprises alors que la méthanisation apporte une solution par la mutualisation du plan d'épandage et l'amélioration des engrais organiques. Il ajoute enfin que le projet apporte une solution non délocalisable répondant à la problématique de l'emploi malheureusement persistante dans notre société au niveau national.

Un autre éleveur rappelle qu'une benne de 10 tonnes de fumier équivaut en énergie valorisée par méthanisation à 400 litres de fioul, qui seront gaspillés si le fumier reste stocké aux champs. Cet exploitant souligne que la période de l'énergie facile est derrière nous et qu'il est donc indispensable de valoriser les énergies renouvelables disponibles. La méthanisation est dans ce sens un moyen de transmettre, pour lui, une exploitation dans de meilleures conditions. C'est pourquoi il s'est engagé dans un projet collectif, qui, affirme-t-il, permet de sécuriser le processus dans des conditions qu'individuellement personne n'aurait les moyens de mettre en œuvre (surveillance, sécurité) et qui permet également d'atténuer les nuisances éventuelles pour les riverains.

Un participant, voisin lui même d'un site de méthanisation dans un autre département, assure que les riverains ne s'en plaignent pas, sont favorables à la proximité de ce site et qu'il n'a pas constaté d'odeur particulièrement gênante.

M. Julien, Président de l'association ADTEC regrette que les questions liées au préjudice moral et psychologique des riverains n'aient pas trouvé de réponses concrètes et notamment concernant les craintes sur le patrimoine foncier. M. Julien rappelle cependant que le site d'implantation n'a pas encore été fixé et par rapport aux nuisances éventuelles il demande pourquoi ne pas implanter l'usine de méthanisation dans une zone industrielle.

Enfin le Président de l'association de défense de l'environnement, FE53, explique que l'association soutient la méthanisation, mais pas le projet proposé par OUDON BIOGAZ qu'il caractérise de surdimensionné et dont il estime que la géographie ne correspond pas à ce qui est attendu.

► **Questions concernant l'information du public sur l'avancement du projet**

Un participant s'interroge sur l'accès à l'information et la capacité qu'aura la population à s'exprimer à nouveau lors de l'avancement du projet, par exemple lorsque les études détaillées et les études de danger auront été menées.

→ **Réponse de Mme Devauchelle, MM. Douillard et Belseur**

Mme Devauchelle explique que la réunion publique organisée ce jour ne fait pas partie d'une obligation réglementaire mais qu'il s'agit d'une volonté de OUDON BIOGAZ de présenter l'historique du projet, son état d'avancement et de donner la parole au public pour écouter les questions et craintes éventuelles sur le projet.

M. Belseur reconnaît qu'il est difficile de répondre à certaines questions aujourd'hui en raison de l'état d'avancement du projet (début de la phase de développement) et affirme qu'il y aura des réunions qui seront organisées ultérieurement pour informer la population des autres phases de développement du projet.

Il rappelle que les études de faisabilité ce sont terminées il y a seulement deux mois et considère qu'il est en effet délicat de choisir le moment idéal pour commencer la concertation : soit le projet est trop avancé et les choses sont figées, soit, indique-t-il, l'échange commence en amont du développement du projet mais certaines questions ne peuvent alors encore trouver de réponse, comme c'est le cas aujourd'hui.

Conclusion

➤ Intervention de Mme Elisabeth DOINEAU, Secrétaire du Conseil Régional, membre de la commission Aménagement du territoire – Environnement, Vice-présidente du Conseil Général

Mme Doineau précise qu'il est difficile de faire une synthèse d'un débat qui a permis à chacun de s'exprimer et rappelle qu'en tant qu'élue sa présence à cette réunion publique est nécessaire pour écouter, pour accompagner les projets et les problématiques qui se posent. Elle annonce, dans ce sens, sa présence à la réunion prévue par l'association ADTEC.

Mme Doineau constate que certaines personnes sont venues ce soir pour construire à plusieurs un projet collectif et innovant pour le territoire et d'autres sont venues collectivement pour défendre leurs intérêts, ce qui est légitime, précise-t-elle. C'est pourquoi elle rappelle que le rôle des élus est celui d'entendre ce qu'il se passe sur le territoire et de se mettre à la place de chacune et de chacun des participants, représentants d'intérêts individuels et collectifs, dans l'objectif de favoriser l'intérêt général. Tout ce qui permettra la collecte de la meilleure information possible est essentiel pour pouvoir répondre aux craintes.

Mme Doineau remercie les experts qui ont présenté le projet et souhaite que d'autres soirées comme celle-ci, avec d'autres experts qui viennent d'autres horizons avec des expériences plus avancées comme celles que OUDON BIOGAZ a eu la possibilité de connaître grâce à ses voyages à l'étranger, puissent avoir lieu. Car les élus, précise-t-elle doivent connaître ces projets et ces expériences pour mieux comprendre ce type de dispositif. Elle souligne l'importance de mettre en place des outils pour mieux évaluer les impacts et notamment l'impact visuel pour les riverains. Il y a effectivement beaucoup de craintes sur les odeurs, le trafic routier et les risques, c'est pourquoi il est nécessaire de trouver des réponses qui permettent à la population de comprendre ce qui va se faire et ce qui ne va pas se faire. La tâche est lourde, rappelle Mme Doineau, mais dans tout projet d'envergure cela représente un effort et une victoire de chaque jour qui ne doit pas passer par la volonté de vaincre l'autre mais par un travail collectif, intellectuel et contraignant, dans le respect de l'environnement mais également dans le respect de l'individu et notamment des uns et des autres. Pour Mme Doineau, il est possible d'avoir un territoire dynamique et respectueux de chacun.

Mme Doineau invite à prolonger le travail commencé par les 85 exploitants et trouve que le temps est venu pour tous les acteurs du territoire de faire un bout de chemin ensemble pour garantir la sécurité. Elle rappelle ainsi l'existence du principe de précaution en France qui est suffisamment développé dans la réglementation qui est très stricte et qui pourra permettre de trouver des réponses aussi en terme de garanties. L'engagement pris par OUDON BIOGAZ est important et lourd. Cet investissement, souligne Mme Doineau, doit susciter l'intérêt de tous et apporter le maximum de garanties pour que chacun s'y retrouve dans le respect des points de vues comme cela s'est ressenti ce soir. Mme Doineau conclut en remerciant les intervenants et le public de la qualité des échanges et des interventions.

Fin de la réunion : 22 h 55